



Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

12

Conseillers absents :

7

Dont 4 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-trois**, le vingt-sept du mois du juin,

S'est réuni à 19 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René - PETER Véronique – HORNY Marilyne – SPERISSEN Alain - POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie -

**Absents excusés avec pouvoir :**

BARRAUD Nathalie adjoint – donne pouvoir à Cyrille AST -  
POULET Sabine cm – donne pouvoir à Jean SAUZE -  
DUMOULIN Thierry cm – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN -  
HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Marilyne HORNY.

**Absents excusés sans pouvoir :**

GAIDELLA Patrick cm –  
FRITHMANN Jean-Charles cm -  
MULLER Gaëtan cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

**2023-24 : Demandes de subventions exceptionnelles**

Monsieur Charles WEHRLÉN Maire, informe le conseil municipal de sollicitations pour l'octroi de subventions exceptionnelles de la part :

**Du Team Macadam's Cowboys** pour le village de départ à Saint-Amarin le 27 mai 2023 de la 2<sup>ème</sup> étape de la course cycliste « Tour de la Mirabelle » pour un montant de 6 000.-€.

**La musique municipale de Saint-Amarin**

- pour la formation 2022/2023 dispensée par l'Ecole de Musique de la Haute Thur à 6 élèves de la Musique de Saint-Amarin. Le coût par élève et par trimestre est de 76.-€ soit 1 368.-€ sollicités ;  
*M. le Maire propose qu'il soit fait mention de l'aide financière apportée par la commune sur le courrier à l'attention des parents dont les enfants en sont bénéficiaires.*
- afin d'honorer les créances de Nicolas JARRIGE pour ses services de direction musicale dont elle a recours depuis 2013 pour un montant de 4 800.-€ ;  
*M. le Maire demande au conseiller municipal René EHLINGER, vice-président la Musique Municipale, de quitter la séance pendant les délibérés.*

**Les Oiseaux du Stockenberg**

Pour couvrir les frais engagés par l'association et contribuer à son développement pour un montant de 400.-€ ;

### **L'Union Départementale des Sapeurs -Pompiers**

La subvention sollicitée est à hauteur de 20.- € par Sapeur-Pompier soit 740 euros au total pour 37 sapeurs-pompiers ;

### **Le souvenir Français**

Pour se rendre avec des collégiens sur les lieux de mémoire (le Linge, le Viel Armand, Ouradour sur Glane, Verdun, les plages de Normandie, le Struthof, participer au ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe) pour un montant de 200.-€ ;

### **L'association sportive et culturelle de l'école élémentaire de Saint-Amarin**

Pour un projet artistique de fabrication d'un livre sur le thème de la vallée (fabrication du papier, réalisation d'un dessin sur le thème de la vallée, fabrication d'encre végétales, impression de leur dessin par un procédé de gravure avec les encres végétales sur le papier fabriqué, reliure de livre) pour un montant de 550.-€ ;

### **La société de pêche « Les Amis du Firmenweiher »**

Pour soutenir l'association qui rencontre des problèmes de trésorerie depuis la pandémie du covid pour un montant de 1 500.-€ ;

### **Le ski club Edelweiss**

Pour soutenir l'association qui a été contrainte d'engager de très importantes dépenses d'investissement (71 753.-€ en tout pour lesquels ils ont obtenu 30 000.-€ de subvention de la CeA et 23 207.-€ de remboursement de l'assurance pour le toit) pour la réfection du chalet du ski club suite à une tempête qui a arraché le toit et également pour faire face aux travaux imposés par la commission de sécurité pour un montant de 5 000.-€

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le vote des subventions suivantes :

- **1 368.-€** à la **Musique Municipale de Saint-Amarin** pour la formation 2022/2023 pour 6 élèves ;
- **4 800.-€** à la **Musique Municipale de Saint-Amarin** pour les frais de direction de Nicolas Jarrige ;
- **400.-€** pour **Les Oiseaux du Stockenberg** ;
- **740.-€** à **L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers** ;
- **550.-€** pour **L'association sportive et culturelle de l'école élémentaire de Saint-Amarin** ;
- **1 500.-€** pour la société de pêche « **Les Amis du Firmenweiher** » ;
- **5 000.-€** pour le **ski club Edelweiss**.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** par 16 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention, le vote des subventions suivantes :

- **6 000.-€** au **Team Macadam's Cowboys** pour l'arrivée à Saint-Amarin du 27 mai 2023 de la 2<sup>ème</sup> étape de la course cycliste « Tour de la Mirabelle » ;
- **200.-€** pour le **souvenir Français**

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉN